

Délibération n°
2022.065

Séance du 17/11/2022
N° ordre : 09



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Excusés : 6
- Votants : 25
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n° 05

Virement de crédit n° 05

Virement de crédits au
chapitre du personnel

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 24/11/2022

Date de télétransmission
en préfecture : 24/11/2022

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LANCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD, Sophie FAGLAIN.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Baptiste POUMEAU.

SECRETARE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Considérant que les crédits ouverts aux articles, ci-après, du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants ;

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de modifier l'inscription comme suit :**

Intitulés des comptes	DIMINUTS/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Terrains	61521	76 000,00		
Rémunération principale			64111	33 000,00
NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité résident			64112	1 000,00
Rémunérations			64131	11 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	12 000,00
Cotisations aux caisses de retraites			6453	19 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		76 000,00		76 000,00

**Délibération n°
2022.065**

Séance du 17/11/2022

N° ordre : 09

Suite n° 1

Intitulés des comptes	DIMINUT°/CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
020 – ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLE				76 000,00
Rémunération principale			64111	33 000,00
NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité résident			64112	1 000,00
Rémunérations			64131	11 000,00
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			6451	12 000,00
Cotisations aux caisses de retraites			6453	19 000,00
412 – STADES		11 000,00		
Terrains	61521	11 000,00		
414 – AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU LOISI		65 000,00		
Terrains	61521	65 000,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		76 000,00		76 000,00

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée, ci-dessus.

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 novembre 2022,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 24/11/2022

Date de télétransmission
en préfecture : 24/11/2022